



DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 1^{er} septembre à dix-sept heures trente, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de monsieur Marc MABILLET, président du CCAS.

n° 40/2026

Date de convocation : 20 août 2026

Présents : Mesdames DAMOUR Françoise, DUFAU Isabelle, HORGUES Mireille, LALANNE Nelly, LOGEZ Marie-France, PANELAY Isabelle et PORTET Fabienne ; Messieurs MABILLET Marc, MIREMONT Didier, MONGRAND Sylvain, PAMART Denis et ROBLES Antoine.

Excusée : Madame CORRIHONS Nicole.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : **Renouvellement de la convention légumes solidaires**

Dans le cadre du projet MIAMM (Mission d'Ingénierie et Animation pour le Mieux Manger), visant à lutter contre la précarité alimentaire sur le territoire du Seignanx, le Comité du Bassin d'Emploi du Seignanx, dans sa mission de développement et d'animation du territoire, a mis en place, développé et coordonné des outils destinés à soutenir l'offre alimentaire. L'objectif est de lever les freins à l'accès à une alimentation locale, durable et de qualité.

Le projet *légumes solidaires*, lancé en 2025, prévoit, en partenariat avec la Ferme Solidaire de l'Écolieu Lacoste, le Réseau Cocagne et le CCAS, la mise en place de paniers de légumes à destination des publics vulnérables. Cette initiative est soutenue par le réseau Cocagne depuis 12 ans. Les Jardins de Cocagne sont des jardins d'insertion socio-professionnelle qui accompagnent des personnes en parcours d'insertion ou de réinsertion grâce au maraîchage.

Le projet implique le CCAS de TARNOS à 2 niveaux. D'une part, le CCAS identifie les foyers rencontrant des difficultés d'accès à l'alimentation désireux de bénéficier des paniers de légumes. D'autre part, le CCAS prend en charge une partie du coût du panier. Pour un panier de légumes d'une valeur de 15 €, 5 € sont pris en charge par le Réseau Cocagne, 7 € par le CCAS et 3 € restent à la charge du foyer bénéficiaire.

Les bénéficiaires s'engagent à récupérer le panier de légumes tous les 15 jours directement à la Ferme solidaire de l'Ecolieu Lacoste (sise 16 boulevard Jacques Duclos à TARNOS) pour une durée de 6 mois ou d'1 an.

Le bilan 2025 est récapitulé ci-après :

- 9 foyers ont adhéré au dispositif
- 117 paniers furent distribués
- la valeur totale des paniers s'établit à 1 755 € dont 819 € pris en charge par le CCAS de TARNOS, 585 € par le Réseau Cocagne et 351 € restant à la charge des adhérents.

Les retours sont très positifs, tant sur la qualité des légumes que sur leur accueil à la ferme.



Considérant les éléments susvisés, où l'exposé de monsieur le président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration décident de renouveler ce partenariat en 2026 et de faire un nouveau bilan en 2027 pour envisager la poursuite de l'opération.

Vote de la question - nombre de votants : 12

pour : 12 contre : - abstention : -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 3 septembre 2026

Le Président du C.C.A.S,

Marc MABILLET

